

Lille, le 30 janvier 2018

Communiqué de presse

AIDES PAC : LE SOLDE DES AIDES BOVINES POUR LA CAMPAGNE 2017 EST VERSÉ



Le solde des aides couplées de la PAC 2017 en faveur des élevages bovins viande et bovins laitiers est en cours de versement sur le compte des agriculteurs de la région. Le paiement a démarré le 25 janvier 2018, conformément au calendrier annoncé par le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation le 21 juin 2017.

Les versements ainsi effectués correspondent à un total d'aides couplées de 27,9 M€.

Ces aides, issues de la réforme de la PAC, sont un outil déterminant pour orienter les productions et soutenir l'élevage de notre région. Elles sont versées pour la troisième année depuis 2015.

Concernant l'aide aux bovins allaitants (ABA), les montants unitaires retenus sont les suivants :

- 173,80 € pour les 50 premières vaches primées ;
- 126,35 € pour les vaches primées de rang 51 à 99 ;
- 65,60 € pour les vaches primées de rang 100 à 139.

S'agissant des aides aux bovins laitiers (ABL), les montants unitaires retenus sont les suivants :

- 39,45 € par vache primée pour l'aide de base hors zone de montagne ;
- 15 € par animal primé pour l'aide complémentaire pour les nouveaux producteurs hors zone de montagne.

Au total, ce paiement concerne dans la région 3.375 bénéficiaires au titre de l'ABA pour 20 M€ et 4.328 bénéficiaires au titre de l'ABL pour 7,9 M€ (certains exploitants bénéficiant à la fois de l'ABA et de l'ABL).

Un agriculteur pour lequel le montant des aides bovines 2017 est supérieur au montant de l'apport de trésorerie remboursable (ATR) relatif aux aides bovines, déjà perçu en octobre 2017, se voit verser la différence.

Pour les agriculteurs dont les aides bovines sont d'un montant inférieur à l'ATR relatif aux aides bovines déjà perçu, aucun remboursement n'est demandé pour l'instant. Le remboursement des sommes restant dues au titre de l'ATR sera assuré par compensation au moment du versement du solde des autres aides PAC en février.

Michel Lalande, préfet de la région Hauts-de-France, tient à souligner l'importance de ces aides couplées qui avaient été défendues lors de la réforme de la politique agricole commune, et qui constituent une traduction concrète de la priorité donnée à l'élevage et à l'emploi par le ministère de l'agriculture.